



DÉFENDRE LES DROITS ET LA SANTÉ DES FEMMES

« AVORTEMENT : LES FEMMES DÉCIDENT ! »

En France, l'accès à l'IVG est remis en cause par les attaques des gouvernements successifs avec des réformes régressives dans la Santé : restructuration de services, fermeture des maternités de proximité et des centres IVG, non remplacement des effectifs.

Les agent-e-s sont confronté-e-s à des conditions de travail inacceptables ce qui provoque un allongement de prise en charge des femmes. C'est une attaque sur les droits des femmes.

Les conséquences de l'allongement des délais provoquent le dépassement du délai légal (12 semaines en France), et les femmes sont obligées de passer la frontière (bien souvent en Espagne...) pour une prise en charge pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

28 septembre : journée européenne pour le droit à l'avortement

LE COMBAT POUR L'AVORTEMENT CONTINUE



Un collectif unitaire, composé d'associations féministes et citoyennes, d'organisations syndicales et de partis politiques s'est créé « Avortement : les femmes décident ! », afin d'organiser une mobilisation européenne pour que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité.

La CGT propose :

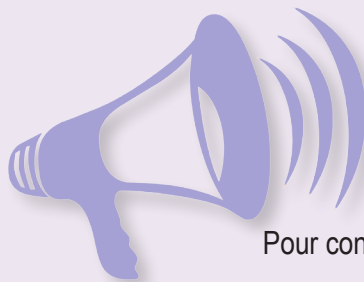
- ➡ L'augmentation des moyens et des personnels, le renforcement et la réouverture des centres IVG menacés par les lois hospitalières régressives comme la loi Santé. Toute politique progressiste qui n'est pas accompagnée par des moyens adéquats, est une politique illusoire.
- ➡ La suppression de la clause de conscience des professionnel-le-s de santé (médecins, sages-femmes et infirmier-e-s) spécifique à l'IVG. La clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique !
- ➡ L'allongement des délais d'IVG : 12 semaines en France contre 22 semaines dans les pays d'Europe les plus progressistes
- ➡ Une meilleure formation de l'ensemble des personnel-le-s soignant-e-s sur les techniques d'avortement et d'accompagnement
- ➡ L'éducation à la vie sexuelle
- ➡ L'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux.



Le 28 septembre 2017,

un rassemblement européen aura lieu à Bruxelles et aussi dans de nombreuses villes en France : Paris, Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Grenoble, Montpellier... comme le rassemblement parisien à partir de **18h30 Place de la République**

Pour connaître le lieu de rassemblement dans votre ville, voir le site <http://avortement europe.org>



<http://avortement europe.org>

les femmes décident !

FAISONS SIGNER LARGEMENT LA PÉTITION :

<https://www.change.org/p/les-gouvernements-des-pays-d-europe-pour-le-droit-%C3%A0-l-avortement-partout-en-europe>